

Auxiliaire médical en pratique avancée

Informations sur le concours

Publié le :	08-09-2025
Filière :	Filière soins
Catégorie :	A
Type(s) de concours :	Sur titres
Voie(s) d'accès :	Interne
Nombre de postes offerts par l'établissement :	2
Date du concours :	01-10-2025
A propos du poste :	

Les domaines d'intervention en pratique avancée, qui peuvent être définis selon une approche populationnelle et comporter :

- a) Des activités d'orientation, d'éducation, de prévention ou de dépistage ;
- b) Des actes d'évaluation et de conclusion clinique, des actes techniques et des actes de surveillance clinique et para-clinique ;
- c) Des prescriptions de produits de santé et de prestations soumis ou non à prescription médicale obligatoire, des prescriptions d'examens complémentaires et des renouvellements ou adaptations de prescriptions médicales ;

Informations sur l'établissement

Nom :	Centre Hospitalier Henri Mondor d'Aurillac
Ville :	15000 Aurillac
Site Web :	https://www.ch-aurillac.fr/

Pour candidater

Date limite de candidature :	19-09-2025
Conditions de candidature :	

- Conditions générales aux concours de la fonction publique hospitalière :

Peuvent concourir les personnes :

- Possédant la nationalité française et les ressortissants des Etats membres de la Communauté européenne ou d'un autre Etat partie à l'accord sur l'Espace économique européen,
- Jouissant de leurs droits civiques,

- Dont, le cas échéant, les mentions portées au bulletin n°2 de leur casier judiciaire sont compatibles avec l'exercice des fonctions du grade pour lequel le concours est ouvert,
- Se trouvant en position régulière du code du service national,
- Remplissant les conditions d'aptitude physique exigées pour l'exercice de la fonction compte tenu des possibilités de compensation du handicap.

- Conditions propres au concours interne sur titres :

Peuvent faire acte de candidature, les fonctionnaires hospitaliers titulaires du diplôme d'auxiliaire médicale en pratique avancée, relevant des corps régis par le décret modifié n° 2020-244 du 12 mars 2020 portant statut particulier du corps des auxiliaires médicaux exerçant en pratique avancée de la fonction publique hospitalière, comptant au 1er janvier 2025 au moins 3 ans de services effectifs accomplis dans un leur profession.

Pièces à fournir :

Le dossier de candidature est composé des pièces suivantes :

- Un curriculum vitae limité à deux pages dactylographiées au plus,
- Un relevé des diplômes, titres et travaux éventuels en rapport avec un emploi d'infirmier en pratique avancée,
- Une note de deux pages au plus décrivant les emplois qu'il a pu occuper, les stages qu'il a effectués et la nature des activités et, le cas échéant, des travaux qu'il a réalisés ou auxquels il a pris part.

Mail pour l'envoi des candidatures :

gestion.carrieres@ch-aurillac.fr

Adresse postale pour l'envoi des candidatures :

Madame Christine WILHELM
Directrice du
CENTRE HOSPITALIER HENRI MONDOR D'AURILLAC
50, avenue de la République
B.P. 229
15002 AURILLAC CEDEX